

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE 27 JANVIER 2020, À 11 H 50, À LA  
SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU  
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M <sup>me</sup> Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

***Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé***

---

M <sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste
M. Mario Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11 h 50, par madame Nadia Minassian, préfète. Monsieur Mario Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**20-01-001-E**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**20-01-002-E**

**AÉROPORT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 323-2020 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET  
FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2018**

Monsieur Gino Cyr, maire de la Ville de Grande-Rivière, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 323-2020 décrétant les coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 309-2018
- Dépose le projet du règlement numéro 323-2020 intitulé « COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2018 »

**20-01-003-E**

**AÉROPORT - AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC LE  
SOPFIM POUR L'UTILISATION DE L'AÉROPORT EN 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies désire opérer à partir de l'aéroport du Rocher-Percé en 2020;

**CONSIDÉRANT** que la tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'insecte le plus destructeur des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord;

**CONSIDÉRANT** l'importance socioéconomique de la forêt sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général de la MRC, monsieur Mario Grenier, à signer un contrat avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies pour leurs opérations à l'aéroport du Rocher-Percé durant l'année 2020.

**20-01-004-E**

**AÉROPORT - OCTROI DE MANDAT – ENGLOBE - VISITE DE TERRAIN AFIN DE DÉTERMINER L'ÉTAT DE LA SURFACE DE LA CHAUSSÉE, PARTICULIÈREMENT LA FISSURATION, DANS LE BUT DE CIBLER L'OPTION D'INTERVENTION LA PLUS APPROPRIÉE PARMİ CELLES PROPOSÉES PAR ENGLOBE DANS SON RAPPORT NO 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A, DATÉ DU 19 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT** l'octroi du mandat des plans et devis et de surveillance de chantier pour le projet de réfection et d'allongement de la piste de l'aérodrome du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** qu'une caractérisation des sols supplémentaires a été effectuée pour mener à terme la conception des plans et devis finaux;

**CONSIDÉRANT** qu'une visite de terrain est nécessaire afin de déterminer l'état de la surface de la chaussée, particulièrement la fissuration, dans le but de cibler l'option d'intervention la plus appropriée parmi celles proposées par Englobe dans son rapport no 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A, daté du 19 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé à une demande de prix pour la conclusion d'un contrat de gré à gré avec ladite entreprise;

**CONSIDÉRANT** la politique de gestion contractuelle de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la soumission déposée le 16 janvier 2020 par l'entreprise est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Englobe Corp., firme de services spécialisée dans les domaines des sols et du contrôle des matériaux, au montant de 4950,00\$ taxes en sus, pour la réalisation d'un relevé visuel sommaire de la piste à l'aérodrome du Rocher-Percé, incluant la bonification du rapport no 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A.

**20-01-005-E**

**EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN LOISIRS - SPORTS**

**CONSIDÉRANT** que madame Audrey Fraser, chargée de projet pour la Politique de sport, a quitté ses fonctions en septembre dernier;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de la MRC de poursuivre le travail amorcé des actions ciblées dans la politique sportive;

**CONSIDÉRANT** qu'un poste de technicien(ne) en loisirs - sports serait approprié pour la poursuite des activités;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues avec les candidats retenus;

**CONSIDÉRANT** que le travail sera réalisé par le comité pilote et un comité consultatif, dont font partie l'URLS, la MRC et les municipalités locales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de madame Amilie Cyr au poste de technicienne en loisirs - sports, et ce, le ou vers le 4 février 2020, pour une période de 26 semaines, avec possibilité de renouvellement. Le traitement salarial horaire est de 27 \$ + les avantages sociaux.
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et déterminer les objectifs à atteindre durant cette période.
- Que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à conclure cette entente avec madame Cyr.

**20-01-006-E**

**DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE CHANDLER – DOSSIER : QUAI DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** la proposition de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler présentée à Transports Canada par la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chandler travaille ardemment à la réhabilitation de cette installation portuaire;

**CONSIDÉRANT** qu'une installation réhabilitée aura tout le potentiel de devenir un important outil de développement économique pour la ville et pour toute la région;

**CONSIDÉRANT** le potentiel du port de mer de Chandler démontré dans le plan d'affaires et les études connexes réalisés au nom de la Ville en vue de sa prise en charge auprès de Transports Canada;

**CONSIDÉRANT** que la prise en charge du port de mer par la Ville représente un projet majeur pour la région en ce qui a trait aux retombées économiques et à la création d'emploi;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chandler doit obtenir du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada les fonds nécessaires qui lui permettront de réaliser les travaux de remise à neuf et de couvrir d'éventuels déficits d'opération;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la démarche de la Ville de Chandler et souscrit entièrement aux objectifs de cette démarche qui sont de remettre cette installation portuaire fonctionnelle et d'y développer des activités portuaires et maritimes qui répondront aux besoins des différents marchés ayant été clairement identifiés lors de l'élaboration du plan d'affaires.

Que ladite résolution soit transmise à :

Madame Louise Langlois, maire de Chandler  
Monsieur Roch Giroux, directeur général et trésorier de la ville de Chandler  
Monsieur Benoît Moreau, coordonnateur municipal à la Ville de Chandler

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS –  
DOSSIER : ARÉNA**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le programme PAFIRS-EBI;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède sur son territoire municipal un aréna construit en 1977 et dans laquelle aucune amélioration n'y a été apportée;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en plein essor économique et en période de grand développement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a vu sa population diminuer de l'ordre de 25 % durant les 20 dernières années;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des dernières années, la municipalité de Port-Daniel-Gascons, avec l'arrivée de Ciment McInnis, a pris un virage pour contrer cette baisse de sa population, offrir des services répondant aux besoins de cette dernière, attirer de nouvelles familles et axer son développement sur l'attractivité et le sport;

**CONDIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède déjà sur son territoire municipal un gymnase situé dans un local désuet et ne répondant pas aux normes du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses activités nouvelles (crossfit, danse aérobique, etc.) ont vu le jour dans la municipalité au cours des dernières années et que la municipalité désire intégrer ces activités au centre sportif;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire ouvrir son centre sportif à l'année (6 mois – glace artificielle et 6 mois – terrain multisports);

**CONSIDÉRANT** la rénovation et l'agrandissement de l'aréna pourrait servir aux gens de la MRC du Rocher-Percé ou, à tout le moins, à une partie de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier répond aux orientations de la politique sports – loisirs de la MRC du Rocher-Percé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie le projet de rénovation et d'agrandissement de l'aréna de Port-Daniel-Gascons.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 12 h 30.

---

Nadia Minassian  
Préfète

---

Mario Grenier  
Directeur général & Secrétaire-trésorier